



14.10.2004 - 16:21 Uhr

TCS: Réponse à la consultation sur les installations à forte fréquentation

Vernier/Berne (ots) -

Le TCS exige un moratoire sur toute nouvelle norme de la Confédération relative au contingentement des places de parc

Le TCS rejette les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) ainsi que de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) concernant les installations à forte fréquentation. Le contingentement des places de parc des centres commerciaux au nom de la protection de l'air est contre-productif. Cette mesure induit en effet une augmentation du trafic lié à la recherche d'une place de parc, ce qui nuit à l'environnement. Par ailleurs, cette mesure remet en cause l'existence des centres commerciaux.

Le TCS est d'avis que les mesures de restriction du trafic dans les installations à forte fréquentation (centres commerciaux, marchés spécialisés, parcs de loisirs) proposées par l'OFEFP et l'ARE au nom de la protection de l'environnement ne bénéficient d'aucune légitimité politique. En outre, ces mesures ont davantage d'effets négatifs que positifs et elles ne tiennent aucun compte des aspects sociaux et économiques. Il faut en effet un certain nombre de visiteurs pour exploiter un centre commercial de manière rentable.

Les mesures de contingentement des places de parc proposées au nom de la protection de l'environnement ignorent totalement les besoins de la population mobile, pour laquelle, les achats dans les centres commerciaux sont une évidence depuis longtemps. La réduction proposée des trajets et le projet de contingentement des places de parc ou, plutôt la diminution de celles-ci, entravent l'accès aux centres commerciaux, marchés spécialisés et autres installations à forte fréquentation telles que les parcs d'attractions. Ces mesures induisent une augmentation du trafic lié à la recherche d'une place de parc, ce qui nuit à l'environnement.

Le TCS rejette par ailleurs totalement toute nouvelle norme visant à réduire massivement le nombre de places de parc des centres commerciaux existants et à venir sous le prétexte fallacieux d'éviter des recours. Le TCS exige ainsi un moratoire sur toute nouvelle norme de la Confédération en matière de contingentement des places de parc jusqu'à ce que le Parlement fédéral ait clarifié sa position par rapport au droit de recours des associations écologistes.

Contact:

Contact pour les médias:
Patrick Eperon
chef Politique & Economie
Tél. +41/(0)22/417' 27' 21

Stephan Müller
porte-parole
Tél. +41/(0)31/380'11'44

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100480843> abgerufen werden.